



Réunion-débat intersessions du Conseil des droits de l'homme pour commémorer le quinzième anniversaire de la responsabilité de protéger

La responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, telle que consacré dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

Genève, le 11 mai 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse se félicite de la tenue de cet important réunion-débat intersessions pour échanger, plus de 15 ans après le Sommet mondial de 2005, sur les meilleures pratiques de mise en œuvre de la responsabilité de protéger.

La Suisse a contribué de manière substantielle à la résolution 44/14. Elle reconnaît et soutient le rôle fondamental du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes pour la mise en œuvre de la responsabilité de protéger.

La Suisse a institutionnalisé son engagement pour la responsabilité de protéger en 2011, en mettant sur pied une Task Force dédiée au traitement du passé et à la prévention des atrocités. Cette Task Force établit des liens entre paix et sécurité, droits de l'homme et développement.

En s'appuyant notamment sur le *Cadre d'analyse des atrocités criminelles des Nations Unies*, la Suisse élabore actuellement un *vademecum* sur la prévention des atrocités pour ses représentations, afin de mobiliser efficacement ses instruments de diplomatie préventive sur le terrain.

De plus, la Suisse a initié un processus visant à établir une institution nationale des droits de l'homme qui contribuera à améliorer l'analyse et l'identification de risques et de lacunes dans la mise en œuvre nationale de la prévention des atrocités.

En tant que membre du comité de pilotage de la plateforme *Global Action Against Mass Atrocity Crimes* (GAAMAC), la Suisse est engagée dans l'organisation de la quatrième conférence internationale qui se tiendra en novembre 2021. L'objectif de cette conférence est de stimuler un échange au niveau national, régional et international sur les défis, les bonnes pratiques et les stratégies de prévention face à l'incitation à la haine et à la discrimination.

Je vous remercie.